

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ASSOCIATIONS. AUTORISATION

Séance du 4 novembre 2020

L'an deux mille vingt , le quatre novembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Poublan, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Mallein à M Trichard
Mme Branas à Mme Picard

Secrétaire de séance : Mme Cécile Marenzoni.

La séance est ouverte,

Délibération du : 4 novembre 2020
Rendue exécutoire le : 6 novembre 2020
Publiée le : 6 novembre 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 4 novembre 2020

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ASSOCIATIONS. AUTORISATION

Mme Karine Guérin, Adjointe au Maire déléguée Vie associative, jeunesse et sport, présente le rapport suivant.

Par délibérations DG20_028 du 13 mai 2020 et DG20_131 du 30 septembre 2020, le Conseil Municipal apportait un soutien financier aux associations à caractère social dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19.

Considérant l'ampleur des difficultés rencontrées par le secteur de la vie associative, il vous est proposé d'apporter un soutien complémentaire aux associations ayant complété un dossier de demande de subvention exceptionnel, sur la base des critères suivants :

- Intervention des associations en lien avec la fragilisation des publics,
- Soutien à l'emploi pour les associations employeurs fragilisées,
- Difficultés de trésorerie suite à des événements annulés et à la perte d'adhésions.

Les associations concernées sont :

- Saint-Médard Handball club
- Association de Balle au Pied de Saint-Médard-en-Jalles : " Les copains d'abord" (ABP)
- Saint-Médard Basket
- Confluences
- Dans La Vague (DLV)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide le versement des subventions aux associations suivantes :

- Saint-Médard Handball club : 1 900 €
- Association la Balle au Pied de Saint-Médard-en-Jalles : " Les copains d'abord" (ABP) : 1 150 €
- Saint-Médard Basket : 2 500 €
- Confluences : 3 000 €
- Dans la Vague (DLV) : 300 €

Impute les sommes correspondantes à l'article 6574 pour les subventions de fonctionnement, au budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 4 novembre 2020
pour expédition conforme
Le maire,




Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG20_145
Date de la décision :	2020-11-04 00:00:00+01
Objet :	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ASSOCIATIONS. AUTORISATION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.2 - accordées aux associations
Identifiant unique :	033-213304496-20201104-DG20_145-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20201104-DG20_145-DE-1-1_0.xml	text/xml	919
Nom original :		
DG20_145.pdf	application/pdf	486079
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20201104-DG20_145-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	486079

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 novembre 2020 à 10h48min09s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 novembre 2020 à 10h50min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 novembre 2020 à 10h50min49s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 novembre 2020 à 10h51min06s	Reçu par le MI le 2020-11-06